



COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

EDITORIAL

A quelques semaines des vacances scolaires, un certain nombre de luttes sont toujours en cours dans les entreprises du département. Des licenciements chez **Luminox**, d'autres à **Études et Chantiers (association d'insertion)** ; des NAO bloquées par la Direction comme chez **Régional** (maintenance Air France), des attaques contre les militants Cgt « sous-traitants » à **l'AIA** (où se mènent toujours d'ailleurs des actions contre la casse des statuts, contre la précarité, pour l'emploi et les salaires...). Et du côté de l'aéroport, le patron d'Auvergne **Aéronautique/SLICOM** risque de faire face à un important rapport de force... **Les transports** sont aussi dans la préparation d'actions contre la suppression du CFA, avec des diffusions de tracts, et des préavis de grève pour la fin du mois. **Les transports urbains (T2C)** font également monter la pression face aux craintes sur l'avenir des salariés et exigent une rencontre avec M. GODARD...

D'autres mouvements ont eu lieu, victorieux pour les salariés, notamment dans la **santé...** et la Cgt reste aux côtés des salariés pour les aider à s'organiser et à mener ces combats.

Si les revendications salariales sont souvent à la base de ces mobilisations, les exigences sont fortes en matière d'emplois et de conditions de travail. Un travail particulier doit être porté sur les conséquences des « nouvelles organisations du travail » qui conduisent au mal être général, dans cette période de pesanteur sociale.

Cela dit, nous avons besoin de nous organiser encore plus collectivement pour assurer des luttes gagnantes. Force est de constater que nous avons encore des difficultés à gagner l'implication du plus grand nombre de nos militants. Certes, beaucoup sont pris par l'activité syndicale dans la boîte et par la multiplication de réunions de « dialogue social » (pas toutes utiles...), mais il reste dommageable d'enregistrer une encore trop faible participation à l'AG des syndicats Cgt du Puy de Dôme le 30 mai dernier. **Deux demi-journées de travail sont également organisées par l'UD sur le sujet de l'autonomie, le 17 juin.** Le petit nombre d'inscrits, à 7 jours de l'initiative risque de nous contraindre de l'annuler. Ce serait bien regrettable, et il sera d'autant plus difficile de mener la bataille si nous ne maîtrisons pas collectivement les enjeux et revendications.

Des mouvements interprofessionnels se dessinent et les actions à mener devront nécessairement rassembler plus de manifestants que les derniers appels de ce début d'année sur la pénibilité, les retraites complémentaires, contre les mesures de rigueur budgétaires à l'europpéenne, etc. L'occasion nous est donné **le 21 juin, à l'appel de la CES** (voir expression intersyndicale) de montrer notre opposition au régime sec, à ces mesures de restrictions imposées par des agences de notation, qui ne peuvent qu'aggraver la crise économique et sociale.

D'autres initiatives se préparent, comme la présence de la Cgt et des ses militants **sur les étapes du Tour de France** qui traversera notre département **les 9 et 10 juillet. Les 7 et 13 septembre, à Riom et à Roanne, nous devons nous engager pour la défense des libertés syndicales** en soutenant des camarades appelés devant la justice.

En interne, **la CE de l'UD se réunira ce mardi 14 juin**, le CCN se tiendra à Montreuil les 15 et 16. Des décisions seront prises, certainement, pour les prochaines semaines. Mais une chose est sûre, pour obtenir un rapport de force de nature à mettre en échec les stratégies libérales et pour avancer dans la transformation sociale portée par toute la Cgt, il est **indispensable** de permettre et de gagner l'implication de toutes et tous dans les plans de travail, dans les formations, dans les journées d'études et dans les actions.

Pour ce faire, l'UD fait des propositions... mais elle attend aussi les vôtres !

Sommaire

P2 : infos
P3 : IHS 63
P4 : Tract intersyndical 21 juin 2011

N° 1385 du vendredi 10 juin 2011

DEPOSE LE 10 JUIN 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

CALENDRIER :

- **14 juin 2011** : CE de l'U.D.
- **16 juin 2011** : rassemblement à la Sous-préfecture de Riom pour LUMINOX
- **17 Juin 2011** : « *journée autonomie* »
- **21 juin 2011** : journée d'action et d'information syndicale

LUMINOX C'EST AUX SALARIES (EES), C'EST A RIOM !

La haute direction du groupe COOPER : 31000 salariés dans le monde répartis dans 23 pays **vient d'annoncer 24 licenciements dans l'usine Cooper Sécurité Matériaux** (Luminox existe à Riom depuis la fin des années 1960).

Cela se traduit par une délocalisation en Roumanie de la fabrication. Le personnel serait sacrifié. (24 sur 55 personnes dont 85% de femmes)

Depuis presque deux ans le groupe a construit une usine en Roumanie sur 16 hectares. Déjà elle y a transféré sa fabrication de son usine de Hollande, d'Italie et d'Espagne. Pour le directeur de Cooper France cela ne met pas en péril le site de Riom !... Mais pour les syndicats CGT et CFDT ces 24 emplois supprimés et délocalisés **risquent d'être le début d'un processus qui peut s'avérer bien pire s'il n'y a pas la riposte de l'ensemble du personnel et de la population riomoise**. En effet le groupe aurait embauché 12 cadres pour préparer le terrain de la délocalisation en Roumanie d'autres services de la structure riomoise. Ces cadres opéreraient à Lyon où une structure est en train de voir le jour.

L'heure doit être à la vigilance et à la mobilisation. Pour leur part les militants CGT et les syndiqués doivent s'inscrire dans cette voie et l'UL CGT de Riom œuvrera aussi dans ce cadre.

Parce que rien ne justifie cette politique, sauf l'augmentation des profits. Pourtant ils sont particulièrement élevés. L'usine de Riom a dégagé un bénéfice de 8,4 millions en 2009 et de 8,7 millions d'euros en 2010.

A savoir que la direction de Riom a stocké en Allemagne 3 semaines de production pour fournir ses clients si une lutte bloque la fabrication. A savoir aussi que l'usine de Riom avait équipé le tunnel sous la manche en éclairage de Sécurité.

Une diffusion de tracts à la population riomoise est prévue le Mardi 14 Juin 2011, ainsi qu'un rassemblement à la Sous-préfecture le Jeudi 16 Juin 2011.

Négociation Emploi des Jeunes

Séance du 7 juin 2011 en deux étapes : Scandaleux !

Dans un premier temps les négociateurs ont revisité « l'accord national interprofessionnel sur l'accès des jeunes aux formations en alternance et aux stages en entreprise » dont le texte avait été modifié sans concertation générale après la séance de négociation du 31 mai. Le texte n'a quasiment pas évolué mais a ouvert la possibilité à trois organisations syndicales de le signer en séance (CFDT, CFTC, CGC). Pour la CGT, la Direction confédérale sera consultée et adoptera une position. Pour la délégation CGT le compte est loin d'y être ! Pousser les branches professionnelles à négocier et signer des accords portant l'engagement d'augmenter de 10% le nombre d'alternants dans la branche peut sembler séduisant. Mais c'est un leurre qui vise seulement à réclamer des pouvoirs publics une exonération des majorations de taxe d'apprentissage lorsque le taux obligatoire de 4% n'est pas atteint (taux prévu dans le projet de loi qui va entrer en débat dans les prochains jours au parlement). Les obligations concernant la taxe d'apprentissage s'imposent aux entreprises. Ce qui est inscrit dans l'ANI permettrait à une branche pratiquant très peu l'alternance (ex : 0,5% des effectifs) de faire bénéficier les entreprises de la branche faisant le moins d'effort sur l'alternance, d'exonérations de majoration pendant de nombreuses années. C'est une véritable prime aux mauvais « élèves » qui est visée. La délégation CGT espère que le parlement ne suivra pas cette demande des signataires de l'ANI. La délégation patronale cherche plus à éviter par anticipation des obligations qui devraient naître dans la loi que de s'occuper sérieusement de l'accès à l'emploi des jeunes. Même les demandes pourtant pleinement légitimes de la CGT, d'assurer aux jeunes stagiaires une prise en charge de leurs frais de restauration, de transport et de logement, n'ont pas été reprises dans le texte de l'ANI. Nous devons ensuite engager la négociation sur l'accès des jeunes à l'emploi. Dans un rapide tour de table la délégation patronale a collecté quelques remarques, suggestions et propositions des délégations syndicales, incluant des convergences potentielles, par exemple sur l'opportunité

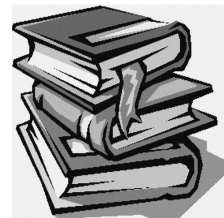
d'associer l'entrée dans l'emploi des jeunes avec les fins de carrière des seniors ou sur le tutorat et sa reconnaissance salariale. La délégation patronale n'a donné aucune des positions ou propositions qu'elle portera dans cette négociation. Avant de clôturer la séance elle a seulement proposé aux organisations syndicales de formuler par écrit les sujets sur lesquels elles souhaitent négocier et renvoyé la négociation au 23 juin. Désolant ! Une séance gâchée pour la négociation. Rien de palpable pour répondre aux besoins des jeunes. Au fil des séances de négociation il devient de plus en plus clair que le but poursuivi par le patronat est de neutraliser les mesures qui devraient apparaître dans le droit commun à l'issue des travaux parlementaires. Pourtant il y a autres choses à faire. La situation des jeunes ne s'est pas améliorée depuis le début des négociations. La question est de savoir ce que produira concrètement ce cycle de négociation pour l'emploi des jeunes. Il serait pourtant possible de donner aux branches et aux entreprises des objectifs ambitieux en termes d'accès à l'emploi en sortie d'alternance. Possible d'articuler ces objectifs avec l'accompagnement renforcé, et pourquoi pas, poser les principes d'une sécurité sociale professionnelle pour assurer aux jeunes des transitions emploi/emploi afin de faire reculer la précarisation des situations et des contrats de travail qui leur sont imposées.

Une question peut se poser à ce stade de la négociation : quels sont les indicateurs qui nous permettraient d'apprécier l'efficacité de cette négociation sur l'emploi des jeunes ? Combien d'emplois ont été créés depuis l'ouverture des négociations ? Le contexte est tel que les jeunes ont toutes les raisons de s'impatienter et de le manifester. Ils savent pouvoir trouver la CGT à leurs côtés.

Montreuil, le 8 juin 2011

Depuis le 20 mai 2011, en déposant ses statuts à la Préfecture, nous pouvons annoncer la naissance de « *l'Institut d'histoire sociale C.G.T. du département du Puy de dôme* ». L'IHS-63 pour faire plus court.

C'est une bonne nouvelle pour la C.G.T. dans notre département, pour le monde du travail dans son ensemble, pour l'histoire sociale du Puy de dôme. L'IHS-63 qui va donc fonctionner selon les règles qui régissent n'importe quelle association se fixe comme objectif immédiat, le collectage et le traitement d'informations et de documents de toute nature se rattachant à l'histoire sociale du Puy de dôme et leur exploitation à des fins de formation et de recherches historiques. Une telle démarche n'a donc rien à voir avec des attitudes élitistes ou sectaires de « gardiens du temple ». Aucune nostalgie n'anime un tel engagement. L'IHS-63 veut être simplement un outil au service du mouvement social, un outil qui va chercher à diffuser la connaissance de l'histoire sociale avec sa part d'ombres et de lumières qu'il convient d'affronter.



La première des tâches de l'Institut va donc consister à localiser et à examiner les archives syndicales qui sont un patrimoine dispersé. A cet effet, nous lançons un appel aux organisations de la C.G.T., aux militants, aux adhérents, afin d'examiner les conditions de recueil de cette mémoire.

Bien évidemment, dans la mise en œuvre d'études, de confrontations, l'IHS se réserve la possibilité de coopérer avec d'autres associations et organismes dont les orientations et les activités sont en conformité avec ses objectifs. Il entretiendra des relations avec tous les Instituts C.G.T. d'histoire sociale dont 198 sont adhérents à l'IHS national (94 des UD, 20 des régions, 28 de fédérations).

Aimé Césaire se plaisait à dire « *la voie la plus courte pour l'avenir est toujours celle qui passe par l'approfondissement du passé* ». Nous partageons ce point de vue.

Pour fonctionner, les membres fondateurs de l'IHS-63 ont mis en place un bureau composé de :

- **Président** : Maurice Vigier
- **Vice-président** : Jacqueline Bonnefoy
- **Trésorier** : Carola Kaufmann
- **Secrétaire** : Bruno Neullas
- **Secrétaire adjoint** : Michel Angeleri
- **Membres** : Julien Pauliac, Michel Vigier

Enfin la bonne volonté de quelques militants ne saurait suffire. Il est donc proposé à tous ceux qui le désirent d'adhérer à l'IHS 63. Une carte d'adhérent est proposée à cet effet. Elle est annuelle et la cotisation s'élève à :

- **Adhésion individuelle à partir de 5€.**
- **Adhésion collective (syndicat) à partir de 30€**
- **Adhésion comité d'entreprise à partir de 50€**



Le site internet de l'U.D : www.cgt63.fr connaît une bonne fréquentation et nous avons de bons retours quant à son contenu et sa mise à jour régulière. Nous vous invitons tout autant à le consulter régulièrement qu'à nous faire remonter tout ce qu'il vous semble utile de communiquer.



21 juin 2011 : journée d'action et d'information syndicale

Contre l'austérité, Pour une autre gouvernance économique européenne

Quand la crise a éclaté, l'Union européenne a soutenu les États dans leurs politiques d'aide aux banques, transformant ainsi des dettes privées en dettes publiques.

Aujourd'hui l'Union européenne et les principaux États qui la composent, défendent une politique de réduction drastique de ces mêmes dettes, poussés par les agences de notation, au risque d'aggraver la crise économique et sociale actuelle.

Le Conseil européen des 24 et 25 mars 2011 a adopté le Pacte Euro plus, véritable pacte d'austérité pour les États de la zone Euro élargie.

Le Pacte prévoit :

- des comparaisons des coûts unitaires de main d'œuvre ;
- une hostilité envers l'indexation salariale et, de façon plus générale, de la négociation centralisée ;
- un lien entre salaire et productivité en écartant l'inflation ;
- une pression à la baisse sur les salaires du secteur public et, dans certains cas, sur les salaires minima, non sans conséquences pour les salaires du privé ;
- une pression à la baisse sur les droits à pension et les systèmes de protection sociale ;
- l'encouragement de contrôles constitutionnels stricts de la dette et des dépenses publiques.

Ce pacte, très déséquilibré, visant essentiellement à diminuer les dépenses et les coûts, menace la protection sociale et la revalorisation des salaires. Il est nécessaire de promouvoir des objectifs de compétitivité et de convergence des politiques économiques, mais il est inacceptable que les salaires, pensions et prestations sociales deviennent les principales variables d'ajustement de l'économie européenne.

Ces choix des autorités européennes et des états membres risquent de conduire au blocage de la croissance, voire de provoquer une récession.

Une autre politique est indispensable

Avec la CES, la CFDT, la CGT, l'UNSA militent pour une gouvernance européenne qui œuvre en faveur d'une Europe plus sociale et solidaire pour tous les citoyens, les jeunes en particulier. La coordination des politiques économiques des différents états membres est indispensable, notamment au sein de la zone euro. Aussi, la gouvernance économique responsable, que nous préconisons, doit être axée sur un développement économique créateur d'emplois stables et de qualité, la promotion de la formation pour tous, des salaires décents, ainsi qu'une protection sociale forte. Le pouvoir d'achat, le niveau des salaires et l'accès à des services sociaux de qualité doivent être défendus et assurés.

Avec la CES, la CFDT, la CGT, l'UNSA revendiquent :

- l'autonomie des partenaires sociaux dans le champ de la négociation collective et particulièrement en ce qui concerne les salaires et la négociation salariale ;
- le développement du dialogue social notamment dans l'élaboration des politiques économiques européennes ;
- une réduction graduelle des déficits publics respectant les capacités d'investissement en faveur d'un développement économique durable ;
- une gouvernance économique européenne incluant une harmonisation de l'assiette fiscale avec un taux d'imposition minimum pour les entreprises ;
- la mise en place d'euro-obligations (Eurobonds) pour financer des investissements dans les projets et les réseaux d'infrastructures et de développement européens.

La CFDT, la CGT, l'UNSA, ensemble contre le Pacte d'austérité, pour un Pacte de progrès économique et social.